

## La certification Haute Valeur Environnementale : de quoi parle-t-on ?

La Haute Valeur Environnementale est une reconnaissance officielle de la performance des agriculteurs. Elle s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur l'intégralité de l'exploitation. C'est un label public qui correspond au troisième niveau de la certification environnementale, créé par la loi Grenelle II en 2010 et reconnu par l'ADEME.

La certification permet d'attester que les éléments de biodiversité : haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes, ... sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression

des pratiques agricoles sur l'environnement : air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages, est réduite au minimum.

Cette certification est obtenue après un audit d'un organisme de

contrôle officiel agréé. Elle peut émaner d'un exploitant à titre individuel ou d'une démarche de groupe.

Cette certification valide 3 niveaux :

- Le niveau 1 qui est le respect des règles de la conditionnalité PAC qui sont obligatoire : plan prévisionnel de la fertilisation azotée, local phyto aux normes, enregistrement des traitements ...)

- Le niveau 2 qui est le respect des bonnes pratiques agricoles

- Le niveau 3 : mesure l'efficacité des pratiques de l'exploitation au travers de 2 options décrites ci-dessous.

### HVE niveau 3 - deux options

#### Option A

Quatre indicateurs sont évalués et notés :

- Biodiversité,
- Stratégie phytosanitaire de l'ensemble des productions de l'exploitation,
- Gestion de la fertilisation azotée,
- Gestion de l'irrigation.

Pour l'expression de la biodiversité, les actions à mettre en place sont très variées et dépendent du contexte des exploitations.

Les Infrastructures Agro Ecologique (IAE) peuvent être des zones ne recevant rien et servant d'aire de repos pour les auxiliaires de nos cultures à savoir : bosquets, lisières de bois, talus, points d'eau tels que des mares des sources, des espaces arborés, les jachères et prairies permanentes etc...

Des pratiques ou actions favorables à cette biodiversité peuvent être des semis de plantes variées afin d'attirer les insectes pollinisateurs, de diversifier le plus possible les espèces animales et végétales présentes...

Cette thématique est phare pour la certification. En effet agriculture et biodiversité sont intimement liés et il est important de mieux chercher à optimiser les bénéfices de cette combinaison : filtration des polluants, lutte contre les érosions, pollinisation...

Pour la stratégie phytosanitaire, sont valorisés les exploitations qui cherchent à

limiter leur dépendance aux intrants. Les pratiques mises en place telles que l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique (binage, lutte biologique), l'application des phytos avec des appareils adaptés pour réduire et optimiser les traitements, l'utilisation d'OAD (Outils d'Aide à la Décision) afin de caler le plus finement possible les dates d'interventions. La limitation de l'utilisation des produits est mesurée par l'indice de fréquence de traitement IFT au regard d'une référence régionale Occitanie.

Pour la gestion de la fertilisation l'introduction de légumineuses, l'adaptation des apports d'azote aux stricts besoins des parcelles, la valorisation de zones non fertilisées sont des atouts pour l'exploitation.

Pour la gestion de la ressource en eau, les exploitants qui mettent en place des pratiques culturales limitant l'apport d'eau, qui pilotent les apports d'eau avec des outils d'aide à la décision (OAD), qui ont des matériels optimisant les apports d'eau sont valorisés.

#### Option B

- La performance de l'exploitation est évaluée sur des indicateurs généraux : un ratio du coût des intrants sur le chiffre d'affaire de l'exploitation inférieur à 30 %, comprenant l'eau gaz électricité les frais d'irrigation fournitures non stockées dépenses de transport sur achats et ventes charges réelles d'approvisionnement (semences engrais phytosanitaires produits vétérinaires carburants lubrifiants

fournitures stockées).

La main d'œuvre et les amortissements du matériel ne sont pas pris en compte dans les intrants.

- La part des Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) doit être supérieure à 10 % de la SAU ou les surfaces en prairies permanentes de plus de 5 ans sont supérieures ou égale à 50 % de la SAU.

### Cette certification donne droit à deux logos



Le logo « Haute Valeur Environnementale » qui identifie les exploitations engagées dans la démarche peut être utilisé sur les documents commerciaux et comme outil de communication.



Le logo accompagné d'une mention valorisante peut être apposé sur les produits bruts et sur les produits transformés si ces derniers contiennent au moins 95 % de matières premières issues d'exploitations de Haute Valeur Environnementale.

Cette certification est multi-filière, conçue pour être accessible à l'ensemble des productions. La certification est renouvelable tous les 3 ans avec un audit d'un organisme certifié.

D'ores et déjà, la filière viticole s'est engagée dans cette démarche de certification ; une plus-value vis-à-vis des consommateurs.

### HVE : La Chambre d'agriculture vous accompagne vers la certification

Elle propose des formations de 2 jours non consécutifs pour des groupes de 10 à 12 stagiaires avec pour objectifs :

- avoir une bonne connaissance de l'ensemble des éléments à maîtriser pour la HVE
- évaluer la situation de votre exploitation vis-à-vis des 4 thèmes de la HVE
- connaître d'éventuels points à améliorer dans vos pratiques
- être prêt à l'audit de certification HVE (si niveau avéré de l'exploitation).

Un accompagnement individuel complémentaire est également possible, selon les critères de chaque exploitation.(élevage, irrigation, cultures légumières, bio, etc)

Les exploitations équipées avec le logiciel *Mes parcelles* ont une facilité de traçabilité et de cartographie permettant d'accéder plus rapidement à la certification.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers  
Pôle Agronomie - Productions végétales -  
Tél. 05.62.61.77.13  
[www.gers.chambre-agriculture.fr](http://www.gers.chambre-agriculture.fr)

